

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
31.03.2023

Publiée le 17.06.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	30
Titulaires	30
Suppléants	0
Pouvoirs	6
Votants	36
19h13 Arrivée titulaire	+1
Votants	37
Quorum	20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h13), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Mme Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO) et M. Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Mme Ann BAUGAS

Délibération n° 2023 / 61**Objet : FINANCES - Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » : fixation de la TEOM**

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de fixer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au taux de 17,75 (16,59 en 2022).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2023 pour l'ensemble des 18 Communes de la Communauté de Communes à 17,75 % et pour un même service unique.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Ann BAUGAS

A. Baugas

Pour le Président,
et par délégation,
Le Vice-président,
Patrice Martin